GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2022
2023

Cœur de Beauce
communauté de communes

ÉDITO

Cette année scolaire au sein de la Communauté de Communes Cœur de Beauce se veut remplie d'opportunités et de services envers les familles et les enfants du territoire.

Avec la création de ce guide de la rentrée, nous souhaitons vous simplifier les démarches et regrouper ici toutes les informations qui vous seront nécessaires pour la scolarité et l'accompagnement de vos enfants. Le service scolaire tient à faciliter la vie des parents, et à être à leur écoute en cas de besoin. Nous espérons que ce guide de la rentrée vous trouvera en bonne santé, et avec plein de nouveaux projets pour cette année scolaire.

Parce que plus que jamais, les écoles doivent rester un lieu de socialisation pour vos enfants, d'apprentissage et de découverte dont ils ont tant besoin...

Benoît PELLEGRIN
Président
de la Communauté de Communes

Julien BIRRE
Vice-Président
Enfance-jeunesse & Affaires scolaires

SOMMAIRE

LES DÉMARCHES OBLIGATOIRES

Le dossier unique d'inscription.....p7
La scolarité.....p7
La restauration scolaire.....p10
Le transport.....p13
Le portail famille.....p16

LES VACANCES SCOLAIRES 22/23

.....p18

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les accueils périscolaires (3-11 ans).....p19
Les Accueils de Loisirs ALSH (3-11 ans) et les Espaces Jeunes (12-17 ans).....p21
Familles rurales.....p23

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DES FAMILLES

Les BIJ (Bureaux Information Jeunesse).....p24
Les CIO (Centres d'Information et d'Orientation).....p24
Les Centres Médico Pédopsychologique.....p25
Le Centre de Protection Maternelle Infantile.....p25
Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale.....p26
Les Centres d'Information sur les Droits des Familles et des Femmes.....p26
Le Lieu d'Accueil Parents Enfants.....p27

La Maison des adolescents.....p27
Les Missions Locales.....p28
La Santé.....p29
La Maison Départementale de l'Autonomie.....p29
Le CICAT et la Consultation Jeunes Consommateurs.....p30
Le Point Information Famille.....p30
La Fédération Familles Rurales.....p31
Le Service social du département Eure et Loir.....p32
La Caisse d'Allocations Familiales.....p32
Les Maisons France Services.....p34

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La carte des établissements scolaires.....p35
Les écoles secteur NORD.....p36
Les écoles secteur SUD.....p37
Les collèges.....p38
Les lycées.....p39
Les associations de parents d'élèves.....p40
L'étude surveillée.....p41

S'AMUSER, SE CULTIVER

Le Musée de la Guerre de 1870.....p42
La Médiathèque Intercommunale.....p43
L'École de Musique Intercommunale.....p44
La salle de spectacle L'Éole.....p45
Le Complexe Aquatique Cœur de Beauce.....p46

RESSOURCES

.....p47

NOUS CONNAÎTRE

La Communauté de Communes Cœur de Beauce est la fusion des Communautés de Communes de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 01/01/2017.

Elle compte 48 communes membres et 25 052 habitants. Elle exerce de nombreuses compétences, notamment : le développement économique, l'animation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), la gestion d'équipements sportifs (gymnases, Complexe Aquatique...) et culturels (Musée de la guerre de 1870, Médiathèque Intercommunale...), l'environnement, l'enfance-jeunesse, les affaires scolaires, l'urbanisme...

LES DÉMARCHES OBLIGATOIRES

LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

La Communauté de Communes Cœur de Beauce est organisée en un service scolaire, un service transport scolaire, un service restauration scolaire et un service d'accueil de loisirs et périscolaires.

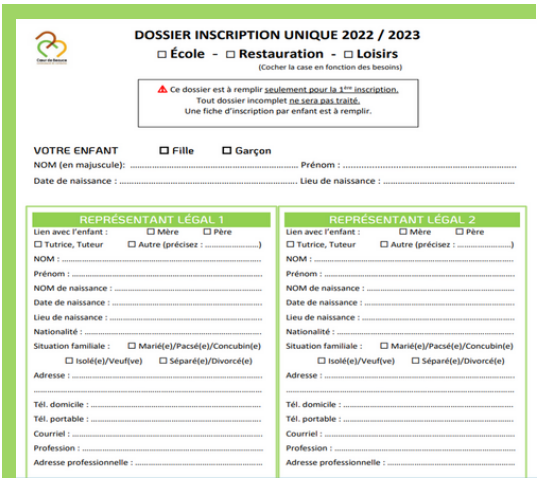

DOSSIER INSCRIPTION UNIQUE 2022 / 2023

☐ École - ☐ Restauration - ☐ Loisirs

(Cocher la case en fonction des besoins)

⚠ Ce dossier est à remplir seulement pour la 1ère inscription.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
Une fiche d'inscription par enfant est à remplir.

VOTRE ENFANT ☐ Fille ☐ Garçon

NOM (en majuscule): ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

REPRÉSENTANT LÉGAL 1	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
Lien avec l'enfant : ☐ Mère ☐ Père ☐ Tutrice, Tuteur ☐ Autre (précisez : .....)	Lien avec l'enfant : ☐ Mère ☐ Père ☐ Tutrice, Tuteur ☐ Autre (précisez : .....)
NOM :	NOM : .....
Prénom :	Prénom : .....
NOM de naissance :	NOM de naissance : .....
Date de naissance :	Date de naissance : .....
Lieu de naissance :	Lieu de naissance : .....
Nationalité :	Nationalité : .....
Situation familiale : ☐ Marié(e)/Pacsé(e)/Concubin(e) ☐ Isolé(e)/Veuf(ve) ☐ Séparé(e)/Divorcé(e)	Situation familiale : ☐ Marié(e)/Pacsé(e)/Concubin(e) ☐ Isolé(e)/Veuf(ve) ☐ Séparé(e)/Divorcé(e)
Adresse :	Adresse : .....
Tél. domicile :	Tél. domicile : .....
Tél. portable :	Tél. portable : .....
Courriel :	Courriel : .....
Profession :	Profession : .....
Adresse professionnelle :	Adresse professionnelle : .....

Pour ce faire, un dossier unique d'inscription est à remplir.

LA SCOLARITÉ

PENSEZ AUX INSCRIPTIONS !

La scolarité est obligatoire à partir de 3 ans, soit la petite section de maternelle.

Pour l'inscription de votre enfant à l'école, le dossier unique en version papier est à retirer soit au sein des Maisons Frances Services et de leurs antennes sur le territoire (cf. p35), soit au service scolaire, ou à télécharger directement sur le site de la Communauté de Communes Cœur de Beauce : **www.coeurdebeauce.fr**.

Documents nécessaires à l'inscription :

- Livret de famille complet ou acte de naissance
- Extrait du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, taxe d'habitation, acte notarié ou dernier avis d'imposition)
- Coordonnées téléphoniques personnelles et professionnelles des responsables légaux
- Carnet de santé de votre enfant (page vaccination)
- Attestation assurance responsabilité civile
- Numéro d'allocataire CAF
- Pièce d'identité recto/verso des deux responsables légaux
- Avis d'imposition pour l'inscription sur les accueils de loisirs / périscolaires

Si vous êtes hébergés, il est impératif de fournir les documents suivants : une attestation d'hébergement (sur l'honneur) et un justificatif de domicile (quittance de loyer ou impôts locaux) de la personne qui héberge, ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité.

Le document est à remplir et à renvoyer par mail à **inscriptions@coeurdebeauce.fr** ou à déposer au sein des Maisons France Service ou directement auprès du service scolaire de la CCCB.

Le service scolaire se charge d'inscrire votre enfant à l'école référente et de créer votre espace sur le portail famille.

- **À l'école maternelle :** pour une rentrée en septembre, les inscriptions sont recueillies le 1er trimestre de l'année en cours (les informations seront mises sur le site internet de la Communauté de Communes et une communication sera faite auprès des Maisons France Services, des mairies et des écoles...).
- **À l'école élémentaire :** les enfants entrant au Cours Préparatoire en septembre sont inscrits automatiquement par l'établissement scolaire précédent sauf en cas de déménagement.

À SAVOIR

Pour toute nouvelle arrivée sur le territoire, si l'enfant était déjà scolarisé, il faut impérativement obtenir un certificat de radiation de l'ancienne école.

LE SERVICE SCOLAIRE

Secteur NORD	Secteur SUD
02.46.72.05.13	02.37.88.76.96

Rendez-vous p35 pour connaître le secteur de votre établissement scolaire !

4 rue Texier Gallas
28150 LES VILLAGES VOVÉENS

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h30
Le vendredi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h00

- **Pour les familles domiciliées sur les communes d'Oysonville et d'Ardelu : le service scolaire à contacter est celui du SIRP Oysonville - Châtenay au 09.60.16.19.78.**
- **Pour les familles domiciliées sur Baigneaux, Poupry et Dambron : contactez la Mairie d'Artenay au 02.38.80.40.17.**
- **Pour les familles domiciliées sur Germignonville : contactez le SIRP de Sancheville au 02.37.44.00.23.**

LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'accès au restaurant scolaire nécessite une inscription préalable, que ce soit pour un usage régulier ou occasionnel, sur le **portail famille**.

Les réservations des repas des enfants doivent donc impérativement être effectuées **la veille avant 9h00 sur le portail famille**.

- *Pour le repas du lundi, la réservation s'effectue le vendredi avant 9h00.*
- *Pour le repas du jeudi, la réservation s'effectue le mardi avant 9h00.*

En cas d'inscription en cours d'année, le dossier d'inscription unique sera à récupérer sur le site de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et à envoyer au service restauration scolaire.

À NOTER

Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée (cf. règlement intérieur disponible sur le portail famille).

À SAVOIR

La restauration est assurée en liaison froide par un prestataire nommé API restauration depuis septembre 2022. Les menus sont consultables sur le site du portail famille, au sein des écoles, et dans les Maisons France Services et leurs antennes.

PRÉSENTATION DES TARIFS DES REPAS

- **Repas régulier : 4,20€ par enfant**
- **Repas occasionnel : 6€ par enfant**
- **Tarif PAI : 2,20€ par repas par enfant**

Possibilité de menu végétarien

Au regard du calendrier scolaire 2022-2023, pour bénéficier d'un tarif repas régulier à 4,20€ et non d'un tarif repas occasionnel à 6€, il faut *a minima* réserver un repas par semaine scolaire.

Exemple :

- **Décembre : 2 semaines scolaires + 2 semaines de vacances scolaires**
- **2 repas et + = tarif repas régulier soit 4,20€ / repas**
- **1 repas = tarif repas occasionnel soit 6€ le repas**

À NOTER

À la fin de chaque mois, une facture détaillée sera accessible par le biais du portail famille (rubrique "Facture") à titre d'information. Pour procéder au règlement, un avis de somme à payer émanant du Trésor Public vous sera transmis par voie postale. Les modalités de paiement y seront précisées.

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le dossier rempli par le médecin traitant doit être transmis au directeur de l'établissement scolaire. Ce dossier est validé par le chef d'établissement, l'enseignant de la classe, le médecin de l'Éducation nationale ou la PMI, le médecin traitant et le Président de la CCCB.

Pour les PAI médicamenteux, il est obligatoire de fournir une trousse identifiée au nom de l'enfant avec les médicaments et l'ordonnance. Elle est à remettre au service scolaire en début d'année.

En cas de PAI alimentaire, la famille doit fournir un panier repas à l'enfant. **Ce service est facturé 2,20€ / repas.**

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Secteur NORD
02.46.72.05.13
restaurationzonenord@coeurdebeauce.fr

Secteur SUD
02.37.88.76.96
restaurationzonesud@coeurdebeauce.fr

4 rue Texier Gallas
28150 LES VILLAGES VOVÉENS

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h30
Le vendredi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h00

Rendez-vous p35 pour connaître le secteur de votre établissement scolaire !

LE TRANSPORT

Avant chaque rentrée scolaire, les représentants légaux doivent établir ou renouveler la demande de transport :

- Auprès de Rémi 28 directement sur le site internet **www.remi-centrevaldeloire.fr** (paiement par carte bancaire)
- Ou auprès du **service transport de la CCCB** aux Villages Vovéens (chèque ou espèces).

DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE - RÉMI 28

> ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

> NATURE DE LA DEMANDE

> ÉLÈVE

> REPRÉSENTANT LÉGAL

Si vous habitez à moins de 3 km de l'école, vous ne pouvez pas effectuer votre démarche sur le site Rémi 28, mais via une version papier auprès du service transport de la CCCB.

Tous les élèves de la maternelle au collège, devant emprunter les transports scolaires, doivent être titulaires d'un titre de transport nommé "JV MALIN" qui est valable 5 ans. La **photographie d'identité** de l'élève doit être de qualité suffisante pour qu'il puisse être identifié.

Les élèves sont transportés durant la période scolaire, au regard du calendrier défini par l'Éducation nationale (cf. p18).

Pour l'année 2022-2023, la participation des familles s'élève à **25€ par enfant (uniquement des frais de dossier par enfant pour l'année)** avec un maximum de 50€ par famille. À partir du 3ème enfant, les frais de dossiers sont offerts.

Si votre enfant emprunte plusieurs points de montées de car, celle-ci sont considérées comme une nouvelle inscription et donc, seront facturées 25€ par enfant.
Exemple : votre enfant est en garde alternée et a deux points de montée différents, une double-inscription est nécessaire.

Lorsqu'un enfant a moins de 6 ans, celui-ci doit être attendu et pris en charge obligatoirement à son arrêt de car par son responsable légal ou la personne désignée. Auquel cas, l'enfant sera emmené au périscolaire rattaché à son établissement scolaire.

Un avantage pour les familles :

Le transport scolaire n'est pas gratuit mais pris en charge financièrement par les collectivités (80% par la Région Centre - Val de Loire, 20% par la Communauté de Communes).
(Sauf frais de dossiers : 25€ / enfant à la charge des familles)

À NOTER

Les inscriptions au transport se font en version papier ou en ligne (sur le site Rémi). En dehors des dates proposées, une majoration de 15€ sera appliquée pour toute nouvelle inscription.

En cas de perte ou de casse de la carte transport, les duplicatas sont à demander auprès du service transport et sont facturés 15€ par carte.

À SAVOIR

Pour recevoir les web alertes en cas de retard ou d'annulation de circuit, pensez bien à cocher la case de réception des SMS lors de l'inscription.

Vous pouvez télécharger l'application Rémi sur votre smartphone pour vous accompagner dans les déplacements :

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

LE SERVICE TRANSPORT

02.37.88.76.91

transports@coeurdebeauce.fr
transports2@coeurdebeauce.fr

4 rue Texier Gallas
28150 LES VILLAGES VOVÉENS

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h30
Le vendredi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h00

Pour les enfants habitant Oysonville et Ardelu : contactez le SIVOS d'Auneau au 02.37.31.28.61.

LE PORTAIL FAMILLE

https://cccb.portail-familles.app/home

Le **portail famille** est un espace numérique, sécurisé et personnalisé où vous disposez d'une information complète sur les réservations 24h/24.

Les éléments fournis dans le dossier unique d'inscription sont retranscrits dans le portail famille lors de la première inscription. Le portail famille permet notamment de :

- Gérer vos réservations périscolaire / ALSH / restauration scolaire
- Gérer les coordonnées personnelles et les factures
- Effectuer les paiements en ligne uniquement pour les ALSH / périscolaires
- Avoir accès aux menus des restaurants scolaires
- Gérer la réservation des repas (PAI)
- Gérer la réservation des menus végétariens

À SAVOIR

Un tutoriel est disponible sur le portail famille pour vous aider à prendre en main l'outil et vous expliquer les démarches.

À NOTER

En fin d'année scolaire, un mail vous sera transmis afin de vous indiquer les dates d'ouverture des réservations pour l'année scolaire à venir.

Lors de la première inscription, un lien vous sera envoyé par courriel avec l'identifiant (adresse mail). Attention : le mail peut être reçu dans vos "indésirables".

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de mettre régulièrement vos coordonnées à jour afin que l'on puisse vous joindre en cas de besoin.

LE SERVICE DE FACTURATION SCOLAIRE

Secteur NORD | **Secteur SUD**
02.37.88.46.30 | 02.37.88.07.91

4 rue Texier Gallas
28150 LES VILLAGES VOVÉENS

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h30
Le vendredi : 8h30 - 12h30 // 13h30 - 17h00

Service-Public.fr FAMILLE

Vacances scolaires 2022-2023

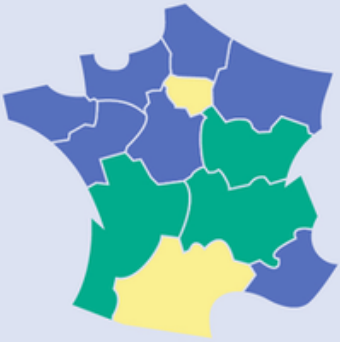

Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	Jeudi 1er septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023	Du samedi 11 février 2023 au lundi 27 février 2023	Du samedi 18 février 2023 au lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023	Du samedi 15 avril 2023 au mardi 2 mai 2023	Du samedi 22 avril 2023 au mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Samedi 8 juillet 2023		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

À noter

Les académies de Corse et les départements, collectivités et territoires d'outre-mer ont des dates de vacances scolaires spécifiques. Vous pouvez les consulter sur le simulateur de Service-Public.fr.

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (3-11 ANS)

L'accueil des enfants se fait à partir de 7h00 et jusqu'à 19h00.

Baudreville	Ouarville	Toury
Bazoches-en-Dunois	Rouvray-Saint-Denis	Les Villages Vovéens
Janville-en-Beauce	Sainville	Ymonville
Orgères-en-Beauce	Terminiers	

Les accueils périscolaires de la Communauté de Communes Cœur de Beauce sont ouverts en priorité aux enfants domiciliés dans la Communauté de Communes dans la limite des places disponibles et agréées DDCSPP 28 (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

LA PREMIÈRE INSCRIPTION

L'inscription au périscolaire se fait via le **dossier unique*** et doit intégrer une copie du carnet de santé (page vaccination) de l'enfant et une copie recto/verso du dernier avis d'imposition du foyer. L'ensemble est à retourner :

- à l'accueil de loisirs concerné
- ou au secrétariat PEP 28 par voie postale (3 rue Charles Brune 28110 LUCÉ) ou par mail à secretariat@pep28.asso.fr.

Votre enfant sera alors inscrit dans la base de données « scolaire-restauration-loisirs » CCCB. Un accès personnalisé et sécurisé au portail famille en ligne vous sera envoyé par mail. **Si votre enfant est déjà inscrit au portail famille, vous n'avez pas besoin de refaire cette démarche.**

Pour le périscolaire matin et soir, la réservation en ligne n'est pas possible. Chaque année, il faut remplir un contrat d'engagement périscolaire avec choix du forfait à transmettre au responsable périscolaire.

À NOTER

Le choix au tarif forfait est définitif pour l'année scolaire (cf. règlement de fonctionnement).

Pour toute information, le secrétariat des PEP 28 est joignable au 06.79.21.18.25.

Depuis janvier 2022, la facturation est assurée par les PEP 28.
2 possibilités de paiement :

- **en ligne via le portail famille**
- **ou directement dans les centres de loisirs, par chèque, à l'ordre des PEP 28.**

**Le dossier unique, le contrat d'engagement, le règlement de fonctionnement ainsi que toutes les informations nécessaires sont dans le livret enfance jeunesse CCCB téléchargeable sur les sites wwww.coeurdebeauce.fr ou wwww.lespep28.org.*

LES ACCUEILS DE LOISIRS ALSH (3-11 ANS) ET LES ESPACES JEUNES (12-17 ANS)

Les accueils de loisirs et les Espaces Jeunes de la Communauté de Communes Cœur de Beauce sont ouverts en priorité aux enfants ou jeunes domiciliés dans la Communauté de Communes dans la limite des places disponibles et agréées DDCSPP 28.

Les accueils de loisirs ALSH sont ouverts de 7h00 à 19h00.
Les enfants doivent être *a minima* présents de 9h00 à 17h00.

Baudreville	Sainville
Bazoches-en-Dunois	Terminiers
Janville-en-Beauce	Toury
Orgères-en-Beauce	Les Villages Vovéens

Les Espaces Jeunes sont ouverts :

- Aux Villages Vovéens et à Toury : le mercredi de 12h30 à 18h30 et pendant les vacances scolaires de 9h00 à 18h00.
- À Orgères-en-Beauce : pendant les vacances scolaires de 9h00 à 18h00.

Pour le périscolaire (matin et soir) :

- **Pour les communes d'Oysonville et d'Ardelu : contactez la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France au 02.37.83.49.33.**
- **Pour les communes de Poupry, Dambron et Baigneaux : contactez la Mairie d'Artenay au 02.38.80.40.17.**

Pour ces mêmes communes sur les temps du mercredi et des vacances scolaires, et les Espaces Jeunes, les enfants sont inscrits dans les structures de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

L'INSCRIPTION

Pour toute information, contactez le secrétariat des PEP 28 au 06.79.21.18.25.

L'inscription au service se fait via le **dossier unique*** et doit inclure une copie du carnet de vaccination de l'enfant et une copie recto/verso du dernier avis d'imposition du foyer. L'ensemble est à transmettre :

- à l'accueil de loisirs / l'Espace Jeunes concerné
- ou au secrétariat PEP 28 par voie postale (3 rue Charles Brune 28110 LUCÉ) ou par mail à secretariat@pep28.asso.fr.

Votre enfant sera alors inscrit dans la base de données « scolaire-restauration-loisirs » CCCB. Un accès personnalisé et sécurisé au portail famille en ligne vous sera envoyé par mail.

Si votre enfant est déjà inscrit au portail famille, vous n'avez pas besoin de refaire la démarche.

***Le dossier unique ainsi que toutes les informations nécessaires sont dans le livret enfance jeunesse CCCB téléchargeable sur les sites wwww.coeurdebeauce.fr ou wwww.lespep28.org.*

LA RÉSERVATION DES ACTIVITÉS

La réservation des activités se fait via le portail famille : pour chaque activité « mercredis, vacances ALSH ou ADOS », vous devez obligatoirement réserver en ligne les jours ou semaines d'animation souhaités. **Le paiement se fait en ligne au moment de la réservation.**

Le projet pédagogique et les plannings d'activités de chaque structure sont téléchargeables sur www.lespep28.org.

ASSOCIATION PEP28

02.18.56.80.48
06.79.21.18.25

3 rue Charles Brune
28110 LUCÉ

Les PEP 28
La solidarité en action

FAMILLES RURALES
ACCUEILS DE LOISIRS (3-11 ANS)

La Fédération Familles Rurales a pour mission d'agir au nom des familles sur les territoires ruraux et périurbains. Elle cherche sans cesse à faire entendre la voix des familles, à les représenter, les accompagner et leur permettre de vivre pleinement à chaque âge de la vie.

Chaque été, **l'accueil de loisirs à Ymonville** ouvre ses portes pour les enfants âgés de 3 à 11 ans. Le reste de l'année, l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire sont gérés par l'association ADPEP 28 (Association départementale des pupilles de l'enseignement .

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE FAMILLES RURALES

02.45.26.01.30

fd.eureetloir@famillesrurales.org

10 rue Dieudonné Costes - CS 10399
28008 CHARTRES CEDEX

www.famillesrurales.org/eure_et_loir

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DES FAMILLES

LES BUREAUX D'INFORMATION JEUNESSE

Labellisé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le BIJ est un lieu d'information et d'accueil ouvert à tous et animé par des informateurs jeunesses. Et, conformément à la Charte nationale de l'information jeunesse, l'accès y est anonyme et gratuit.
S'informer sur un métier, chercher un job d'été, faire du volontariat, passer le BAFA ?
Un planning trimestriel avec des ateliers d'information et une documentation actualisée et variée sont disponibles au BIJ.

BIJ CHARTRES
Place de la cathédrale
3, rue de l'Étroit-Degré
28000 CHARTRES
Tél. : 02.37.23.42.32

PIJ CHÂTEAUDUN
Mairie de Châteaudun
2, place du 18 Octobre
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.37.45.94.33

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Implantés sur l'ensemble du territoire, les CIO dépendent du Ministère de l'Éducation nationale. Leur rôle consiste à favoriser l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leurs familles, et l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et le conseil individuel.
Chaque CIO possède un fond documentaire sur les enseignements et les professions. Un service d'auto-documentation permettant à toute personne accueillie au CIO de consulter des documents à partir de ses intérêts et de son niveau scolaire, est aussi disponible.

CIO CHARTRES (Lycée Jehan de Beauce)
20 rue du Commandant Chesne
28000 CHARTRES
Tél. : 02.38.83.49.96

CIO Cap de la Madeleine CHÂTEAUDUN
15 rue Armand Bertin
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.38.83.49.99

LES CENTRES MÉDICO PSYCHO PÉDOPSYCHOLOGIQUES (CMPP)

CMPP CHARTRES
25 rue Nicole
28000 Chartres
Tél. : 02.37.36.31.77

Antenne CMPP CHÂTEAUDUN
15 rue Armand Bertin
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.37.21.92.42

Le CMPP est un service médico-social dont la mission est la prévention et le traitement des troubles psychiques chez les enfants et les adolescents. Il propose une évaluation et un traitement visant l'équilibre de l'enfant ou de l'adolescent, dans son milieu familial, scolaire, social, et/ou professionnel.
Il s'agit d'un service de consultation qui reçoit les enfants et adolescents en journée, sur rendez-vous.

LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

Maison de santé JANVILLE-EN-BEAUCE
31 rue du Mail du Jeu de Paume
Tél. : 02.37.20.14.86

LES VILLAGES VOVÉENS
20 bd Maurice Violette
28150 VOVES
Tél. : 02.37.23.52.28

Maison de santé ORGÈRES-EN-BEAUCE
1 place du gymnase
Tél. : 02 37 44 55 70

Maison de santé TOURY
11 avenue du Pavillon
Tél. : 02.37.20.14.86

Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.
Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants :

- instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ;
- surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Enfin, il participe aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.

Des permanences sur la CCCB permettent de recevoir les familles.

LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale assurent des consultations de contraception ainsi que des actions de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale. L'accès est gratuit et confidentiel. Il n'y a aucune limite d'âge. Toute personne (fille, garçon ou non-binaire) qui a besoin de conseils peut s'y rendre.

CPEF CHARTRES
Hôtel-Dieu – Centre de prévention médico-sociale
34 rue du Docteur Maunoury
28000 CHARTRES
Tél. : 02.37.30.37.41

CPEF CHÂTEAUDUN
Maison de santé pluridisciplinaire
114 rue de la République
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.37.30.37.41

CPEF ORLÉANS
Le Planning Familial
6 rue du Brésil
45000 ORLÉANS
Tél. : 02.37.30.37.41

LE CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Des permanences sont organisées hors du territoire CCCB.

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

LUCÉ POINT INFO FAMILLE
29 bis rue François Foreau
28110 LUCÉ
Tél. : 02.47.27.54.00

MAISON DE L'ÉTAT
25 rue Jean Moulin
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.37.27.54.00

Le CIDFF propose des services d'information juridique sur les questions de droit de la famille (divorce, séparation, autorité parentale, pension alimentaire...), lutte contre les violences, accompagnement psychologique des victimes de violences conjugales. Le service est gratuit et confidentiel.

LE LIEU D'ACCUEIL PARENT/ENFANT

Des professionnels de la petite enfance sont présents pour vous accueillir, animer le lieu, proposer des activités aux enfants et répondre à vos préoccupations. La fréquentation du LAEP est basée sur le volontariat, le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels, tels sont les principaux objectifs du LAEP.

LAEP
20/22 bd Maurice Violette
28150
LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.45.26.01.30
(du lundi au vendredi de 9h à 17h)
Tél. : 02.37.99.29.33
(durant les temps du LAEP, le vendredi de 9h15 à 11h15)

LA MAISON DES ADOLESCENTS

Les professionnels de la Maison des adolescents accueillent, orientent et accompagnent les jeunes et leurs parents en difficultés.

Maison des adolescents
Hôtel-Dieu
34 rue du Dr Maunoury
28000 CHARTRES
Tél. : 02.38.43.0.19

LES MISSIONS LOCALES

Ces structures sont chargées de l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés. Ils sont spécialisés dans l'accompagnement autour de l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle et la vie quotidienne. Des dispositifs sont mis en place ainsi que des ateliers pour répondre aux besoins des jeunes.

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

La Mission Locale de l'arrondissement de Chartres accompagne les jeunes de 16 à 25 ans (diplômés ou non, avec ou sans emploi), pour répondre à des difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et/ou professionnelle. La Mission Locale se mobilise au quotidien autour d'actions de proximité sur Chartres et son agglomération, afin de trouver les solutions adaptées aux besoins des jeunes et s'appuie sur une équipe de conseillers en accompagnement global (AIO) et renforcé (GJ/CEJ), présente tout au long du parcours mis en place. L'accompagnement vise à répondre aux besoins liés à l'orientation, la formation, l'emploi, la santé, le logement, la mobilité, la citoyenneté, les loisirs (sports, culture...) ; un travail réalisé en partenariat avec les acteurs/organismes locaux.

En parallèle, la Mission Locale accompagne les professionnels (entreprises, institutions, associations...) sur des besoins liés à l'emploi, l'alternance, les stages... ou elle propose un suivi personnalisé auprès d'une équipe dédiée.

La Mission Locale développe au quotidien des actions privilégiant les relations auprès des Jeunes, des familles, et des professionnels : agir POUR et AVEC les jeunes !

Mission Locale de CHARTRES
21 rue Vincent Chevard
Tél. : 02.37.36.49.50

Permanences à :

JANVILLE-EN-BEAUCE
Maison France Services
ZA de l'Ermitage
1 rue du Dr Casimir Lebel

LES VILLAGES VOVÉENS
Maison France Services
4 rue Texier Gallas

TOURY
Mairie
5 Place Suger

Mission Locale de CHÂTEAUDUN
30 rue de Varize
Tél. : 02.37.94.05.05

Permanences à :

ORGÈRES-EN-BEAUCE
Maison France Services
2 rue de l'Arsenal

LA SANTÉ

Un annuaire santé avec les coordonnées des professionnels et les informations pratiques est disponible sur le site de la Communauté de Communes ou dans les Maisons France Services et leurs antennes. Il a été réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé Cœur de Beauce. Il regroupe les professionnels de santé du secteur, la santé des parents et de l'enfant, l'accompagnement des personnes âgées ainsi que les numéros d'urgence.

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE L'AUTONOMIE (MDA)

La MDA regroupe les services dédiés aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et du Conseil départemental. Il s'agit d'un guichet unique pour les personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap, en mutualisant des moyens humains et matériels et des dispositifs d'accueil, de conseil et d'orientation, d'instruction des demandes et d'évaluation de la perte d'autonomie et des besoins de compensation.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE
57 bis rue du Dr Maunoury
28000 CHARTRES
Tél. : 02.37.33.46.46

Eure-et-Loir MDA

MDA BASSIN CHARTRAIN
Secteurs Janville-en-Beauce & Les Villages Vovéens
19 place des Épars
28000 CHARTRES
Tél. : 02.37.20.13.48

MDA PAYS DUNOIS
Secteur Orgères-en-Beauce
19 place Cap de la Madeleine
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.37.94.05.90

LA CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS (CJC) ET LE CICAT

Le CICAT porte le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) qui propose de l'information sur les addictions, un accompagnement individualisé, des entretiens médicaux, psychologiques, socio-éducatifs. Service gratuit et confidentiel.

CICAT 28
10 rue de la Maladrerie
28630 LE COUDRAY
Tél. : 02.37.28.19.22

CONSULTATIONS DE PROXIMITÉ CICAT
Maison de santé
12 rue de Châteaudun
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.37.28.19.22

CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS CICAT
20 bd Maurice Violette
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.37.28.19.22

LE POINT INFORMATION FAMILLE (PIF)

Le Point Information Famille est un lieu ressource, qui a pour objectif général de favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et de simplifier leurs démarches quotidiennes. L'accueil se fait sous forme individuelle, physique ou téléphonique, avec ou sans rendez-vous.

PIF
92 bis rue François Foreau
28110 LUCÉ
Tél. : 06.11.49.43.92

LA FÉDÉRATION FAMILLES RURALES

La Fédération Familles Rurales a pour objectif d'agir au nom des familles sur les territoires ruraux et périurbains pour entendre la voix des familles, les représenter, les accompagner et leur permettre de vivre pleinement à chaque âge de la vie.

Et sur le territoire ?

Actions "aidants familiaux" : accompagnement des proches aidants adultes à travers différentes actions gratuites pour souffler, trouver du répit et des solutions dans son quotidien d'aidant.

Prochainement sur le territoire : un café des aidants près de Sainville

Il existe déjà des cafés des aidants près de Chartres, des ateliers bien-être, ou encore des ateliers partagés avec la personne aidée (sport, cuisine, relaxation).

C'EST QUOI, UN JEUNE AIDANT ?

Les jeunes aidants sont des enfants ou adolescents de moins de 18 ans, qui aident de manière régulière et fréquente un proche (père, mère, frère, sœur, grand-parent ou oncle) malade, en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Ces jeunes aidants sont présents pour les courses, les tâches ménagères, la gestion de la fratrie, les soins, le soutien moral de la personne, les démarches administratives, etc. 2 séjours artistiques-répit JADE portés par Familles Rurales 28, sont proposés chaque année à ces jeunes aidants afin qu'ils soufflent loin de leur quotidien, mettent des mots sur les maux, s'expriment et échangent entre pairs.

Vous souhaitez en savoir plus sur les jeunes aidants, ou vous êtes confrontés à cette situation dans votre entourage :

Familles Rurales porteur de projet en Eure-et-Loir
5 boulevard Adelphe Chasles
28000 CHARTRES
Tél. : 02.45.26.01.30

JADE - Association nationale Jeunes AiDants Ensemble
26 rue des Champs - Parc de la Julienne
91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 07 67 29 67 39
https://jeunes-aidants.com/

SERVICE SOCIAL DU DÉPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Les assistants de service social, les conseillers en économie sociale et familiale ont un rôle d'orientation et d'accompagnement : accès aux aides financières, liaison vers les professionnels de l'insertion ou des aides à l'enfance et aux familles, conseils pour mieux gérer son budget et son foyer.

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
19 place des Épars
28000 CHARTRES
Tél. : 02.36.25.64.54

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

CAF EURE-ET-LOIR
10 rue Charles Victor Garola
28000 CHARTRES
Service accompagnement des familles : 02.37.27.45.45

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf d'Eure-et-Loir

Les travailleurs sociaux du **Pôle Accompagnement des Familles de la CAF** sont présents auprès des familles (avec enfant(s)) qui vivent une situation de :

- **séparation**
- **décès** (d'un enfant ou d'un parent)
- **maladie / handicap** d'un enfant.

Si vous êtes dans l'une de ces situations, les professionnels de la CAF pourront vous informer, vous conseiller ou vous accompagner dans vos démarches liées à cette situation, mais aussi vous soutenir dans votre nouvelle organisation familiale.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat par téléphone au 02.37.27.45.45 ou par mail à accompagnement-familles@cafchartres.cnafmail.fr

Pour toutes questions liées à votre dossier allocataire, vos prestations : rendez-vous sur le site www.caf.fr, dans les Maisons France Services ou contactez le 32.30.

Les Maisons France Services proposent des permanences pour la CAF et le service social et mettent à disposition du matériel informatique pour consulter ses dossiers.

JANVILLE-EN-BEAUCE
Maison France Services
ZA de l'Ermitage
1 rue du Dr Casimir Lebel
Tél. : 02.37.90.15.41

LES VILLAGES VOVÉENS
Maison France Services
4 rue Texier Gallas
Tél. : 02.37.23.52.12

ORGÈRES-EN-BEAUCE
Antenne
Maison France Services
2 rue de l'Arsenal
Tél. : 02.37.44.55.50

Une assistante sociale du Service de l'action sociale du Conseil départemental propose également des permanences à la Mairie de Toury (5 Place Suger - Tél. : 02.37.20.14.42.)**.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Janville-en-Beauce

ZA de l'Ermitage
1 rue du Docteur Casimir Lebel, 28310 Janville-en-Beauce

02 37 90 15 41

msapjanville@coeurdebeauce.fr

lundi au jeudi : 8h45-12h30 / 13h30-18h

vendredi : 8h45-12h30 / 13h30-17h

Antenne

Mairie de Sainville
9 rue de la Porte d'Étampes
28700 Sainville

07 84 90 65 19

antennes.franceservices@coeurdebeauce.fr

mardi : 13h45-18h

vendredi : 9h-12h

Les Villages Vovéens

4 rue Texier Gallas, Voves
28150 Les Villages Vovéens

02 46 72 05 10

msapvoves@coeurdebeauce.fr

mardi et jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

mercredi et vendredi : 8h30-12h30

Antenne

2 rue de l'Arsenal
28140 Orgères-en-Beauce

02 37 99 97 90

antennes.franceservices@coeurdebeauce.fr

lundi : 9h-12h30

mercredi et jeudi : 14h-18h

Cœur de Beauce · Finances publiques · Associations familiales · L'Assurance Maladie · L'Assurance Retraite · Agence nationale des titres sécurisés · pôle emploi · La Poste · Santé famille retraite services · point justice

Carte des établissements scolaires de la Communauté de Communes

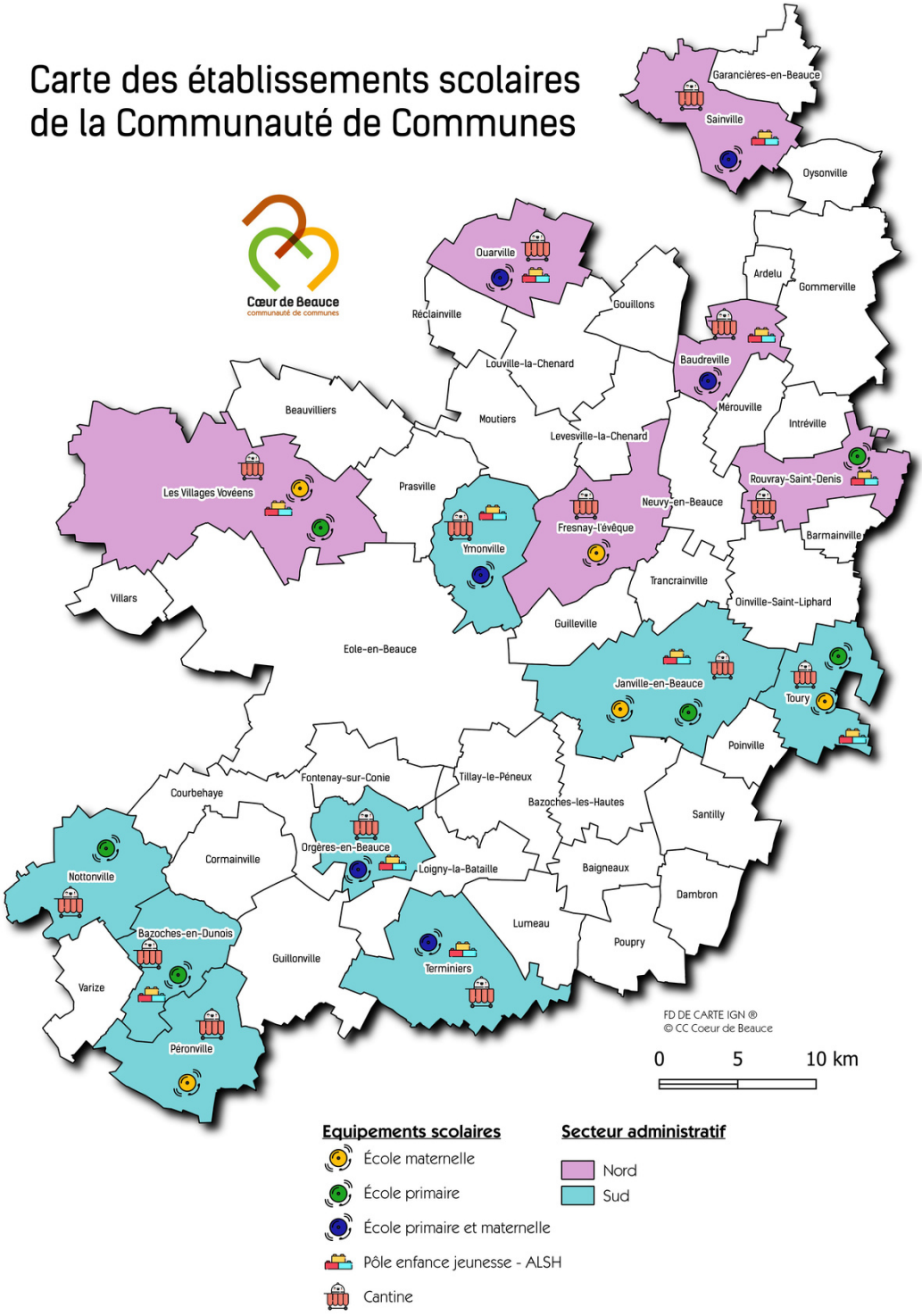

Equipements scolaires

- École maternelle
- École primaire
- École primaire et maternelle
- Pôle enfance jeunesse - ALSH
- Cantine

Secteur administratif

- Nord
- Sud

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Toutes les écoles élémentaires sont dotées d'un équipement comprenant des tablettes, des PC portables, des vidéoprojecteurs interactifs et des robots.

LES ÉCOLES SECTEUR NORD

École Arc-en-ciel
Maternelle et primaire
12 rue de Bout de Vigne
28310 BAUDREVILLE
Tél. : 02.37.99.52.55

École de Fresnay-l'Évêque
Maternelle
6 avenue de la gare
28310 FRESNAY-L'ÉVÊQUE
Tél. : 02.37.99.90.01

École Charles Perrault
Maternelle
18 bd Maurice Violette
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.37.99.03.12

École Jean Moulin
Élémentaire
5 rue François Huet
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.37.99.19.02

École privée Jeanne d'Arc
Primaire
6 rue François Huet
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.37.99.19.01

École de Ouarville
Maternelle et Primaire
4 rue de la République
28150 OUARVILLE
Tél. : 02.37.22.12.25

École de Rouvray-Saint-Denis
Primaire
3 rue de la mairie
28310 ROUVRAY SAINT DENIS
Tél. : 02.37.22.70.94

École de Sainville
Maternelle et primaire
11 rue de la porte d'Étampes
28700 SAINVILLE
Tél. : 02.37.99.52.55

École d'Ymonville
Maternelle et primaire
3 rue des écoles
28150 YMONVILLE
Tél. : 02.37.32.20.15

LES ÉCOLES SECTEUR SUD

École de Bazoches-en-Dunois
Primaire
18 rue des écoles
28140 BAZOCHES-EN-DUNOIS
Tél. : 02.37.22.01.87

École Le Petit Prince
Maternelle
19b rue de la Madeleine
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
Tél. : 02.37.90.25.62

École de Janville
Élémentaire
12 rue des 50 mines
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
Tél. : 02.37.90.02.91

École privée Notre-Dame
Élémentaire
1 rue Saint-Jacques
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
Tél. : 02.37.90.22.58

École de Nottonville
Primaire
1 rue de la Poterie
28140 NOTTONVILLE
Tél. : 02.37.96.91.33

École Les Petits Pas
Maternelle
22 rue des écoles
28140 ORGERES-EN-BEAUCE
Tél. : 02.46.72.05.52

École Les Blés d'Or
Primaire
22 rue des écoles
28140 ORGERES EN BEAUCE
Tél. : 02.46.72.05.52

École de Péronville
Maternelle
11 rue Germinal 28140
PÉRONVILLE
Tél. : 02.37.22.07.19

École de Terminiers
Maternelle et primaire
2 rue des écoles
28140 TERMINIERS
Tél. : 02.37.99.19.02

École Les Petits Poissons
Maternelle
Rue de Boissay
28310 TOURY
Tél. : 02.37.90.52.44

École Julien Mercier
Élémentaire
3 rue Jean Monnet
28310 TOURY
Tél. : 02.37.90.53.03

LES COLLÈGES

Collège Jean Moulin
9 rue d'Auvilliers
45410 ARTENAY
Tél. : 02.38.80.00.75

Collège Jules Ferry
4 rue Jean Jaurès
28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
Tél. : 02.37.31.71.29

Collège Saint-Joseph
(privé)
10 rue Armand Lefèbvre
28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
Tél. : 02.37.31.70.23

Collège Émile Zola
26 rue de Civry
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.37.44.59.59

Collège Gaston Couté
15 bd Maurice Violette
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.37.99.17.20

Collège Notre-Dame
(privé)
1 rue Saint-Jacques
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
Tél. : 02.37.90.22.58

Collège Alfred de Musset
Route du Pont
45310 PATAY
Tél. : 02.38.80.81.77

Collège Sainte-Cécile
(privé)
2 rue de Nermont
28200 LA CHAPELLE DU NOYER
Tél. : 02.37.45.04.32

Collège Louis Blériot
5 rue du 11 novembre 1918
28310 TOURY
Tél. : 02.37.90.40.43

LES LYCÉES

Pour retrouver l'ensemble des lycées, veuillez vous rapprocher du Centre d'Information et d'Orientation de votre secteur (cf. page 24).

Lycée Jehan de Beauce
20 rue du Commandement
Léon Chesne
28000 CHARTRES
Tél. : 02.37.18.78.00

Lycée Benjamin Franklin
21 bis rue Eugène Vignat
45000 ORLÉANS
Tél. : 02.38.79.10.10

Lycée Silvia Monfort
6 rue de l'Orme de Sours
28600 LUISANT
Tél. : 02.37.88.21.21

Lycée Émile Zola
26 rue de Civry
28200 CHÂTEAUDUN
Tél. : 02.37.44.59.59

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

APEIV de Voves - Association des parents d'élèves indépendants
14 rue Paul Deschanel
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél. : 02.37.21.72.88
Courriel : apeiv28@free.fr

PEEP de Voves - Association des parents d'élèves de l'enseignement public
20 rue du 11 novembre 1918, Foinville
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Courriel : association.alpere@gmail.com

Association autonome des parents d'élèves des écoles publiques et du collège de Toury
Tél. : 02.37.99.49.05

Association des parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc des Villages Vovéens
Tél. : 02.37.99.13.51
Courriel : gvinchon@wanadoo.fr

« Bouge nos écoles » - Association des parents d'élèves des écoles de Nottonville, Bazoches-en-Dunois et Péronville
Tél. : 06.87.54.52.95
Courriel : bougenosecoles@gmail.com

Association des parents d'élèves d'Ouarville
Tél. : 06.77.32.84.48

« Les Parents d'Elèves de Sainville-Garancières » - Association des parents d'élèves de Sainville
Courriel : sainvilleparentseleves@gmail.com

Pour les communes de Baigneaux, Germignonville, Poupry, Ardelu et Oysonville : contactez les établissements scolaires afin d'obtenir les coordonnées des associations de parents d'élèves.

NOUVEAU !

L'ÉTUDE SURVEILLÉE

La Communauté de Communes Cœur de Beauce a pour projet de mettre en place de l'étude surveillée dans toutes les écoles élémentaires du territoire. Ce dispositif est proposé afin d'aider les enfants à réaliser leur travail scolaire. La présence de l'enfant sur la durée totale de la séance est obligatoire.

La mise en place des études scolaires sera effective après les vacances de la Toussaint 2022, soit le mardi 08 novembre 2022.

FONCTIONNEMENT ET INSCRIPTION

L'étude surveillée sera encadrée par des agents recrutés par la Communauté de Communes (enseignants ou non) et durera **une heure après la fin de l'école** : 15 minutes de goûter fourni par les familles et 45 minutes de devoirs.

Ce service serait calqué sur les temps scolaires et fonctionnerait les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs, soit **quatre soirs par semaine** (hors vacances scolaires).

Le tarif forfaitaire est de **25€ mensuel par enfant** (que votre enfant soit présent une fois ou quatre fois semaine.) Un tarif de 12,50€ est appliqué pour les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire par la suite en forfait soir et matin/soir.

Un **règlement de fonctionnement** est à signer par la famille pour être admis au sein de l'étude.

À SAVOIR

Ce service ne sera pas rattaché au périscolaire. Ainsi, si l'enfant doit de rendre au périscolaire à la suite de l'étude, vous serez redevable du tarif de l'étude et du périscolaire.

S'AMUSER, SE CULTIVER

LE MUSÉE DE LA GUERRE DE 1870

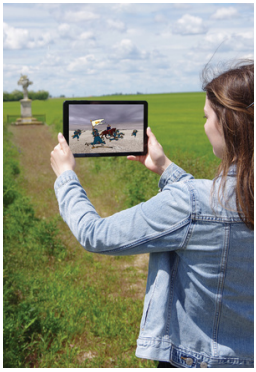

Après quatre années de travaux, le Musée de la guerre de 1870 a rouvert ses portes en septembre 2017. Au sein d'une nouvelle scénographie, uniformes, casques, fusils, objets personnels, replongent le visiteur dans ce pan méconnu de l'histoire. Des animations immersives et tactiles permettent à chacun de rejouer la Bataille de Loigny qui, le 2 décembre 1870, fit près de 9 000 victimes. L'aménagement de nouveaux espaces permet une meilleure compréhension de notre histoire contemporaine : de la guerre de 1870 à la réconciliation franco-allemande et à la construction européenne.

Musée de la guerre 1870
Place du 2 décembre 1870
28140 LOIGNY-LA-BATAILLE
Tél : 02.37.36.13.25 // 02.37.99.72.84
Courriel : contact@museedelaguerre1870.fr
www.museedelaguerre1870.fr

MUSÉE DE LA GUERRE 1870 Loigny-la-Bataille

- *Tarif plein : 5,50€*
- *Tarif réduit (6-17 ans, anciens combattants, étudiants, demandeurs d'emplois) : 3,50€*
- *Gratuit pour les enfants jusqu'à 5 ans inclus et pour les membres de l'association Les Amis de Sonis-Loigny*

LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

La médiathèque comprend :

- un espace adulte et un espace jeunesse
- une ludothèque
- 2 postes informatiques et 1 IPad à disposition
- 2 liseuses disponibles au prêt
- une ludothèque à disposition des adhérents qui peuvent emprunter des jeux de société parmi plus de 120 références.

Une programmation variée est mise en place tout au long de l'année, pour les petits comme pour les grands : spectacles, animations, expositions, ateliers, conférences... (accessibles à tous, non-adhérents également).

Médiathèque Cœur de Beauce
2 rue de l'Arsenal
28140 ORGÈRES-EN-BEAUCE
Tél : 02.37.99.97.92
Courriel : mediathequeorgeres@coeurdebeauce.fr

- *Tarif unique : 5€*
- *Carte famille : 10€*

Retrouvez toutes les informations dans le guide du lecteur disponible sur le site www.coeurdebeauce.fr / rubrique Sports, Culture & Tourisme.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'École de Musique Intercommunale (ÉMI) enseigne la musique aux enfants à partir de la grande section (5 ans) et aux adultes. Les cours sont dispensés par 14 professeurs, sur 3 pôles à Janville-en-Beauce, aux Villages Vovéens et à Terminiers, ainsi que sur 3 annexes à Sainville, Viabon (Éole-en-Beauce) et Orgères-en-Beauce.

Les enfants en grande section et CP peuvent découvrir la musique à l'atelier d'éveil musical. À partir du CE1, ils peuvent apprendre à jouer d'un instrument en cours individuel, et à lire la musique en cours collectif de formation musicale (solfège).

Le chant a une place importante (chœurs d'enfants entre 7 et 12 ans). Il y a un large choix d'instruments : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, guitare, harpe, piano, batterie. L'ÉMI propose de nombreux ateliers ou orchestres pour permettre aux élèves de jouer ensemble.

École de Musique Intercommunale
Tél : 06.37.61.86.22
Courriel : direction.musique@coeurdebeauce.fr

Les inscriptions se font courant juin, et s'il reste de la place, les élèves peuvent encore s'inscrire début septembre.

ÉCOLE DE MUSIQUE Intercommunale Cœur de Beauce

Espace Thierry La Fronde
11 avenue Jules Viollette
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE

Pôle de Terminiers
Rue Chanzy
28140 TERMINIERS

Espace Philidor
22 boulevard Maurice Viollette
28150 LES VILLAGES VOVÉENS

Salle de musique de Viabon
Cour de la Mairie - 2 rue de la Mairie
28150 ÉOLE-EN-BEAUCE

LA SALLE DE SPECTACLE L'ÉOLE

Située sur la commune de Gommerville au nord du territoire, l'Éole est une salle de spectacle de 168 places assises en gradin, qui propose un programme culturel varié et accessible à tous : concerts, comédies, humour, théâtre classique et contemporain, spectacles jeune public, stages de pratiques artistiques, projections...

À savoir : en dehors des jours de spectacle, la salle peut être louée pour des événements privés, associatifs, etc.

L'ÉOLE
48 route de Voves
28310 GOMMERVILLE
Tél : 02.37.99.72.84 // 07.56.06.06.56
Courriel : eole@coeurdebeauce.fr

- *Pour connaître les tarifs et la programmation, consultez directement le programme culturel, téléchargeable sur le site www.coeurdebeauce.fr ou disponible en version papier dans les différents sites de la CCCB.*
- *Abonnement : il est possible de souscrire à un abonnement à L'Éole pour trois spectacles à choisir parmi la programmation 2022/2023 pour 30€ (le coupon est téléchargeable sur www.coeurdebeauce.fr).*

LE COMPLEXE AQUATIQUE COEUR DE BEAUCE

Le Complexe Aquatique Cœur de Beauce est doté de plusieurs bassins, d'un jacuzzi, d'une salle de fitness, d'une salle de musculation et d'un espace bien-être avec sauna, hammam et spa nordique.
Les activités :

- Baby Plouf (6 mois à 4 ans)
- Cours de natation : mini-kids (dès 4 ans), initiation (dès 5 ans), apprentissage
- Autres activités adultes : aquagym, aquabike, cours collectifs de fitness.

Complexe Aquatique Cœur de Beauce
Espace du Fau Chapitre Voves
28150 LES VILLAGES VOVÉENS
Tél : 02.37.99.10.56
Courriel : complexeaquatique@coeurdebeauce.fr

Retrouvez la plaquette d'information sur www.coeurdebeauce.fr (rubrique Sports, Culture et Tourisme).

Pour connaître les offres de loisirs sportifs et culturels proposées sur le territoire Cœur de Beauce, veuillez vous référer au *Guide des Associations* disponible sur le site www.coeurdebeauce.fr.

RESSOURCES

WWW.MONENFANT.FR

Ce site est dédié aux familles, proposé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il propose un accès gratuit et adapté aux informations et services en ligne existants pour les parents. Vous y retrouverez les structures d'accueil de l'enfance et des rubriques intéressantes pour vous aider dans votre rôle de parent.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE

Retrouvez les actualités et les services de la Communauté de Communes sur :

www.coeurdebeauce.fr

@CDC.Coeurdebeauce

CC Coeur de Beauce / Panneau Pocket

@tourisme.coeurdebeauce

Communauté de Communes Coeur de Beauce

Comcom Coeur de Beauce

CŒUR DE BEAUCE, le mag

BON PLAN YEPS
YEPS.FR

COUP D'POUCE POUR LES JEUNES

Léa habite Les Villages Vovéens
et prépare sa rentrée 2022 :

 # LOGEMENT
Accompagnement et aides au logement !

 # CULTURE
Un pass culture et une cagnotte pour se divertir !

 # MOBILITÉ
Des dispositifs pour partir à l'étranger

 # TRANSPORT
Ta carte Rémi Liberté Jeune est gratuite !

 # SANTÉ
Des e-services pratiques à ta disposition

 # FORMATION
Une aide à l'acquisition de ton ordinateur portable !

 # EMPLOI / JOB
Une bourse de l'apprentissage et de l'alternance !

Profitez de l'accompagnement dans vos démarches

AIDES, INFOS, RÉDUCTIONS, BON PLANS...

info jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES
Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Chartres
- Châteaudun

France Services
Proche de vous au quotidien

- Orgères-en-Beauce
- Sainville
- Janville-en-Beauce
- Les Villages Vovéens

Cœur de Beauce
communauté de communes

Pour plus d'informations contactez le 02 37 88 07 93
(Service enfance - jeunesse)

YEPS
LE PASS DES JEUNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Centre-Val de Loire